

/FE.-

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 95-143 du 03 Mai 1995

Chargeant Monsieur Paul DOSSOU, Ministre des Finances de l'intérim du Ministre du Plan et de la Restructuration Economique pour compter du Mercredi 03 Mai 1995.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU La Décision N°91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N° 94-134 du 06 Mai 1994 portant composition du Gouvernement ;

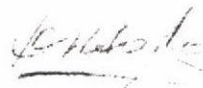
D E C R E T E :

Article 1er.- Pour compter du Mercredi 03 Mai 1995, Monsieur Paul DOSSOU, Ministre des Finances est chargé de l'intérim du Ministre du Plan et de la Restructuration Economique.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 03 Mai 1995

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Nicéphore SOGLÔ.-'

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 MEPR-DN 4 MF-MPRE 8 CC 2 CSM 2 HAAC 2
SGG 4 AUTRES MINISTERES 16 JO 1.-